



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Augmentation de puissance pour la centrale hydroélectrique du Saut de Carol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OLYMPE ENERGIE

Raison sociale

OLYMPE ENERGIE

N° SIRET

4 3 3 9 4 0 6 2 4 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

FALETTI

Prénom(s)

Roger

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10° 21° d)	Conduite forcée prévue dans le projet. Maintien d'un barrage en rivière induisant une différence de niveau supérieure à 50 cm pour le débit moyen annuel.
29°	PMB projetée <4,5MW. Augmentation de puissance >20% p/r à l'existant

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit :

- L'augmentation de la puissance brute maximale de la centrale du Saut de Carol, celle ci passant alors de 500 kW à 1 140 kW (+228%), via une augmentation de la chute brute passant de 39 m à 83 m.
- Le déplacement de la centrale actuelle (démolie) afin d'implanter un bâtiment usine plus en aval et ainsi récupérer la chute supplémentaire.
- L'extension de la conduite existante (+1400 ml) afin d'aboutir au bâtiment usine futur.
- L'amélioration du dispositif de dévalaison à la prise d'eau via l'implantation d'une goulotte aboutissant au pied du seuil en rivière.
- L'augmentation du débit réservé à la prise d'eau en le fixant à 500 l/s toute l'année.
- En lien avec le bâtiment usine déplacé, les installations de production seront totalement modifiées et renouvelées pour s'adapter à la nouvelle chute exploitée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise ainsi à

- Augmenter la production d'énergie hydroélectrique décarbonée du site. La production annuelle moyenne projetée est ainsi estimée à 5,45 GWh soit plus du double de la production actuelle.
- Améliorer la continuité écologique pour la dévalaison à la prise d'eau par l'implantation d'un dispositif nouveau.
- Augmenter la valeur de débit réservé à la prise d'eau et dans le TCC

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation du projet comprendra les étapes suivantes :

- Arrêt de la centrale, vidange de la conduite.
- Réalisation des travaux pour la dévalaison à la prise d'eau
- Démolition du bâtiment usine actuel
- Pose du linéaire de conduite supplémentaire de 1,4 km environ entre la conduite actuelle et le futur bâtiment usine
 - Passage en zone terrestre rive gauche le long du chemin du vieux relais,
 - Traversée de la rivière du Carol au niveau du pont de la RN20
 - Passage en zone terrestre rive droite jusqu'à la future centrale.
- Construction du bâtiment usine futur
- Remises en état des zones de travaux
- Mise en eau des nouvelles installations, et démarrage de la centrale future.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa configuration future la centrale disposer des caractéristiques d'exploitation suivantes :

- Débit maximal dérivé de 1,4 m³/s
- Chute brute attendue de 83 m
- Puissance maximale brute de 1140 kW
- Productible moyen interannuel estimé à 5,45 GWh
- Restitution d'un débit réservé de 500 l/s à la prise d'eau toute l'année.
- Le dispositif de dévalaison futur sera fonctionnel a minima de l'étiage à 2,5 fois le module
- L'exploitation permettra l'emploi de 2 gardiens à plein temps. Elle nécessitera l'intervention ponctuelles d'entreprises locales pour les travaux de maintenance.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale dont la procédure est définie aux articles L.181-1 à L.181-13 et R.181-1 à R.181-56 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Débit maximal autorisé - Hauteur de chute brute - Cote normale d'exploitation - Longueur de la conduite à poser	1,4 m ³ /s 83 m 1423,0 m NGF 1400 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Chemin du Vieux Relais

Lieu-dit :

Localité : Porta

Code postal : 6 6 7 6 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 5 0 , 1 1 " E Lat. : 4 2 ° 3 0 , 1 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 1 ° 5 0 , 1 1 " E Lat. : 4 2 ° 3 0 , 1 1 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 1 ° 5 1 , 0 2 " E Lat. : 4 2 ° 2 9 , 3 2 " N

Communes traversées :

Porta (66760)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Porta est comprise dans le PLUi Pyrénées Cerdagne (2019). Les projet sera situé sur des parcelles du zonage "N" et "A".

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Znieff de type I : "910010928, Vallée du Carol" (directement sur les installations projetées). Znieff de type II : Aucune directement sur les installations projetées. La plus proche est située à 1 km au nord-ouest, il s'agit de la "910010946, Massif de Campcardos"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de porta est située en zone de Montagne d'après le Règlement n°1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural (article 18) et d'après la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La prise d'eau, la conduite actuelle, la centrale actuelle et la conduite future sont compris dans l'emprise des périmètres de protection de 2 monuments : - « Château féodal de Carol (restes de l'ancien) » (inscrit) - « Viaduc SNCF sur le Carol » (inscrit)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide est localisée à proximité de l'emprise du projet futur (passage de la conduite). Le projet s'attache particulièrement à ne pas empiéter dans la zone humide en question.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Porta ne dispose pas de PPRN ou PPRT pour les différents risques identifiés.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- SIC n°FR9101471 – Capcir, Carlit et Campcardos - ZPS n°FR9112024 – Capcir-Carlit-Campcardos
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le "SC1992070801 - Ensemble formé par l'Etang du Lanoux". Il est situé à plus de 7 km en amont de la prise d'eau. Aucune covisibilité n'existe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale ne prélève pas d'eau. Les eaux du Carol seront dérivées à la prise d'eau vers la centrale pour y être turbinées. Elles seront restituées au Carol. La centrale générera un tronçon court circuité de 1,9 km.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition de la centrale actuelle. Les matériaux issus de la démolition seront évacués vers des filières de traitement adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'état des lieux du projet prend en compte la présence d'un canal international pour l'alimentation en eau potable de Puigcerdà ("Canal de Puigcerdà). Ce canal est situé en aval du point de restitution futur de la centrale. Le projet n'aura aucune incidence sur cet enjeu.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - La présence du barrage en rivière induit un obstacle à la continuité piscicole uniquement via l'enjeu dévalaison (chute naturelle infranchissable à la montaison au droit du site). Le projet prévoit d'améliorer le dispositif de dévalaison existant à la prise d'eau. - Le projet induira un allongement de 1,4 km environ du TCC actuel, portant le linéaire court-circuité total à 1,9 km. - Le projet futur n'aura pas d'effets défavorables sur la faune et la flore terrestre en présence.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera susceptible d'avoir des incidences sur des espèces ou habitats en présence, du fait de la génération d'un tronçon court-circuité : incidences potentielles sur les enjeux aquatiques (Desman, poissons). La délivrance d'un débit réservé dans le TCC, augmenté par rapport à la situation actuelle, permet de réduire cette incidence.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment futur sera établi sur une zone d'espace naturel constituant donc une consommation. Mais le bâtiment actuel sera démolit ce qui restituera donc un espace naturel. Les emprises sont équivalentes, la consommation nette est donc nulle. La conduite forcée traversera des espaces naturels mais sera enterrée. Les espaces naturels pourront ainsi se rétablir une fois la centrale future établie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques technologiques identifiés sont : <ul style="list-style-type: none"> - Le risque de rupture de barrage du Lanoux - Le risque Radon (niveau 3). Le projet ne générera aucune aggravation de ces risques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques naturels identifiés sont : <ul style="list-style-type: none"> - Le risque inondation, - Le risque sismique (moyen) - Le risque de mouvement de terrain (Retrait-gonflement, glissement, chute de blocs, effondrement de cavités souterraines). - Les feux de forêts, - Les avalanches Le projet ne générera aucune aggravation de ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements dans le cadre de l'exploitation se limiteront aux rondes des gardiens au maximum 1 fois par jour. Les incidences liées à ces déplacements sont extrêmement faibles.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les turbines génèrent du bruit mais celui ci sera atténué par le bâtiment futur. Aucun enjeu de voisinage n'est identifié proche de la centrale. Les incidences liées au bruit seront nulles.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les turbines produisent des vibrations minimales et contrôlées. Le bâtiment les abritant est adapté pour les supporter. Aucune incidence sur un quelconque enjeu n'est attendu.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux turbinées sont restituées dans Le Carol après un temps de passage très court dans les installations (faible distance). aucune modification de leur qualité n'est attendue.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition du bâtiment actuel situé dans le périmètre de protection de 2 monuments historiques. Cela constituera une amélioration du cadre. La conduite future sera enterrée et donc non visible. La conduite actuelle est aérienne mais est présente depuis plusieurs décennies. Le projet ne la modifiera pas. Dans sa globalité, le projet constituera donc une amélioration de la situation actuelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La conduite future traversera des parcelles agricoles (pâturage uniquement) mais sera enterrée, ce qui n'aura donc aucune incidence sur les enjeux agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'est pas connu d'autre projet de centrale hydroélectrique avec augmentation de puissance sur le Carol au moment du dépôt du présent formulaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun effet n'est attendu sur le canal de Puigcerdà.

La station hydrométrique du Carol à Porta sera court-circuitée par le projet, celle-ci dispose d'un enjeu international en lien avec le canal de Puigcerdà. Mais le projet prévoit d'implanter une station hydrométrique nouvelle plus en aval, de manière à continuer les mesures sur le cours d'eau. Ainsi, une fois le projet fini, les incidences seront nulles.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

- Sécurisation permanente du site (clôture, panneau, surveillance à distance et régulière)
- Implantation d'une station hydrométrique nouvelle en aval du tronçon court-circuité futur

Mesures de réduction :

- Restitution d'un débit réservé supérieur au débit réservé actuel (500 l/s toute l'année)
- Optimisation de la continuité piscicole par l'amélioration du dispositif de dévalaison.
- Maintien de la continuité sédimentaire (manœuvres de vannes)

Mesures d'accompagnement :

- Entretien régulier des ouvrages et du site : dispositifs de mesure réglementaire (échelles, sondes), plan de grille (dégrillage), dévalaison (nettoyage), turbines, infrastructures (bâtiments, voirie, affichages).
- Encadrement environnemental de l'exploitation : sensibilisation des chargés d'exploitation et intervenants (tri, évacuation des déchets, inspections des fuites, connaissance du contexte faunistique et floristique).

Mesures de suivi :

- Surveillance en continu du fonctionnement des ouvrages réglementaires (sondes échelles)
- Suivi hydrobiologique et environnemental longue période (en continuité des suivis proposés pour les travaux)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Version provisoire du dossier de demande d'autorisation environnementale.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom FALETTI

Prénom Patricia

Qualité du signataire Gérante

À _____

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)